

LOC MARIA

13 rue de la Longeraie – B.P. 56344 – 35763 SAINT GREGOIRE Cedex – France

Tél. : +33 (0) 2 99 84 82 00 – Fax : +33 (0) 2 99 84 82 10

Site Internet : www.locmaria.fr et www.gavottes.fr

Le périmètre du Groupe LOC MARIA pour l'exercice 2014 reste inchangé par rapport à 2013 : Ensemble de PME spécialisées dans la fabrication de biscuits avec un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros pour 2013, avec 250 personnes. Les marchés du groupe sont destinés à la Grande Distribution, la restauration hors foyer et l'export.

Christian TACQUARD, Président, renouvelle son engagement et celui du Groupe LOC MARIA en faveur des 10 principes du Pacte Mondial.

LOC MARIA a entrepris et mis en œuvre des initiatives qui corroborent les principes du Pacte Mondial. Notre illustration porte plus particulièrement sur les actions menées par notre Groupe en matière de droits de l'homme, normes du travail et d'Environnement et de lutte contre la corruption.

- 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et*
- 2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.*
- 3. Les Entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*
- 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*
- 5. L'abolition effective du travail des enfants ; et*
- 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.*
- 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*
- 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et*
- 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*
- 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*

Actions réalisées au niveau du groupe en 2014 :

« Les entreprises sont invitées à appliquer
l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement »

« Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir
une plus grande responsabilité en matière d'environnement »

- **Utilisation de papier labellisé PEFC pour certains documents.** PEFC, le "programme d'agrément de certificats forestiers" (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes), a été fondé à l'initiative de propriétaires forestiers de divers pays européens. Le label impose des normes pour la gestion des forêts dont provient le bois qui sert à la fabrication du papier. Le label PEFC fixe des règles dont le respect est contrôlé sur place par des audits indépendants. Les critères visent à garantir un équilibre entre les trois fonctions de la forêt (sociale, écologique et économique). Par ailleurs, la carte de vœux est également développée sous une forme électronique, et envoyée par e-mail, réduisant ainsi l'impression papier. Sur 2014, environ **40 000 documents** ont ainsi été imprimés sur papier PEFC : carte de vœux, fiches produits, invitations, flyers boutique, agendas...
- **Poursuite du contrat Equilibre EDF sur le site de DINAN**
Ce contrat prévoit l'achat pour le site de DINAN de 21% d'électricité produite par EDF à partir d'installations utilisant des sources d'énergies renouvelables. Ces installations sont certifiées par OBSERV'ER (Observatoire des Energies Renouvelables), l'institut d'émission de RECS (Renewable Energy Certificate System) en France. Pour chaque kWh acheté par LOC MARIA dans le cadre de ce contrat, EDF s'engage à injecter sur le réseau un kWh produit dans les conditions particulières : sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice, marémotrice, hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge, gaz des stations d'épuration, d'eaux usées et biogaz, ...) telles que définies à l'article 2.a de la Directive 2001/77/CE du parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001, relative à la promotion de l'Electricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité.
Sur 2014, entre janvier et septembre, 108 MWh d'électricité, produits à partir de sources d'énergies renouvelables appartenant au parc de production d'EDF, ont été mis sur le réseau d'électricité par EDF.
- **Participation au Marathon vert le 26 octobre 2014** : Le Marathon Vert est le premier marathon de l'ouest à avoir obtenu la labellisation Agenda 21 par le Comité National Olympique "développement durable, le sport s'engage". Le Marathon Vert associe la course à la plantation d'arbres en Ethiopie, avec la Fondation Yves Rocher sous l'égide de l'Institut de France pour reboiser et fournir du travail aux femmes de la région du Tigré : 1 km parcouru = 1 arbre planté en Ethiopie.

Les 2 équipes Gavottes (2x5 personnes) ont contribué à la plantation de **84 arbres en Ethiopie**. L'ensemble de la manifestation permettra la plantation de 120 000 arbres.

Ecologie et développement durable sont au cœur du MARATHON VERT, avec l'engagement sincère de minimiser l'impact sur l'environnement :

- en sensibilisant les sportifs, bénévoles et spectateurs à cette démarche,
- en liant les inscriptions à la signature individuelle d'une charte de « bonne conduite écologique »
- en diminuant les effets transports et en favorisant la promotion : des transports en commun avec des navettes gratuites entre Rennes et le départ à Cap Malo ; des billets TER et TGV Paris-rennes à tarifs réduits ; du co-voiturage avec un service gratuit à destination des sportifs
- en récupérant les déchets tout au long du parcours
- en limitant les supports jetables, réutilisation des supports...
- ravitaillement avec de l'eau du robinet pour les coureurs
- Éco-communication renforcée : communication par Newsletters/mail et via le site internet, impression des documents sur du papier recyclé.

- **Généralisation à tous nos emballages de l'info-Tri point vert** développé par Eco emballages



incitant le consommateur à trier les emballages selon leur composition.

Domaine social

• Formations :

- ❑ **Gestes et Postures** : L'objectif général étant de faire acquérir aux salariés des connaissances leur permettant de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail.
38 personnes ont été formées sur ce module de formation en 2014.
- ❑ Par ailleurs, les salariés ont été amenés lors de la formation, à travers des exemples concrets à analyser méthodologiquement leur environnement de travail et à proposer des idées d'amélioration à leur encadrement.

• Dialogue social :

La démarche participative du Groupe dénommée « Démarche ARIANE » initiée depuis 2008 s'est poursuivie sur 2014, avec un élargissement autres sites du Groupe, après le site de DINAN et le siège social de Saint Grégoire. Les autres sites concernés (Plomelin, Coray et Besançon), avaient été invités à répondre à une enquête sur le climat social et les conditions de travail en octobre 2012. Cette consultation a permis la mise en place de groupes de travail sur les conditions de travail sur ces différents sites, avec des actions concrètes d'amélioration : réorganisation d'atelier, achats de matériel de manutention...

Exemples :

- ❑ Achat d'un manipulateur pneumatique pour la manipulation des sacs de brisures de biscuits sur le site de BESANCON
- ❑ Achats de nouvelles chaises ergonomiques sur le site de PLOMELIN
- ❑ Aménagement de différents postes de travail

Par ailleurs, dans le cadre de cette démarche un groupe de travail transversal a travaillé sur le thème de la Reconnaissance au travail avec des actions d'amélioration, notamment auprès des managers.

- **Adhésion du Groupe au Club Santé au travail ABEA** (Association Bretonne des Entreprises Agro-alimentaires), intégrant un diagnostic et une étude sur une problématique de Santé au travail sur le site de DINAN (9 jours d'intervention d'une société de conseil en ergonomie).
- **Accord sur l'Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes :**
Un accord d'entreprise a été signé sur « l'Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes ». Dans ce cadre, une « **Charte pour la mixité dans les Recrutements** » a été signée avec nos **partenaires de recrutement et de travail temporaire.**

D'autre part, une « **Charte en faveur de la Mixité dans l'Entreprise** » a été rédigée et diffusée **à l'ensemble des managers de l'entreprise.**

Ces engagements traduisent notre conviction que la mixité et la diversité au sein de notre Groupe sont des facteurs de progrès, de performance, d'équilibre social... et de plaisir dans la relation de travail !

« **Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.** »

« **Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.** »

« **Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ; L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; L'abolition effective du travail des enfants ; et L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.** »

La **charte éthique** finalisée fin 2012, a été **présentée et diffusée** début 2013 à tous les collaborateurs. Elle aborde les thématiques suivantes : Santé, hygiène et sécurité des Hommes, confidentialité/devoir de loyauté, lutte contre le harcèlement et la discrimination, mesures favorisant la diversité, la solidarité, le respect de la vie privée, la responsabilité, l'exemplarité, l'écoute, le dialogue, la communication, le développement des équipes, la confiance et l'autonomie.

Cette Charte éthique comprend notamment des **engagements et des règles concernant la lutte contre la corruption** :

- Règle concernant les cadeaux** : Seuls les cadeaux d'un montant modeste sont tolérés, et dans la mesure où ils ne sont pas liés à une entente commerciale ou à quelconque contrepartie. Cadeaux et invitations sont reçus et acceptés, uniquement dans le cadre professionnel et en totale transparence vis-à-vis de la hiérarchie
- Evènements/invitations** : Il est possible d'associer nos clients ou nos fournisseurs à des évènements festifs, sportifs ou culturels pour partager des valeurs communes, ceci dans les conditions définies par la Direction générale.

Ces règles spécifiques concernant ces thèmes ont notamment été présentés pour application au personnel concerné : Service commercial et service Achats.

Dans les domaines du Droit du travail et des Droits de l'Homme, les actions du Groupe se portent notamment sur la vérification du respect de ces principes chez nos fournisseurs

Sur 2014, ont été menés de nombreux audits chez nos fournisseurs et sous-traitants (**17 audits**) permettant de vérifier le respect de nos exigences en terme

- Qualité,
- sécurité des aliments,
- Sécurité du travail,
- environnement et social.

En particulier, pour **2 fournisseurs d'emballages en Chine**, 2 auditeurs internes se déplaceront début décembre 2014 afin d'auditer ces fournisseurs :

- Trexim, fournisseur de coffrets de Noël à Bao'an
- Covia, fournisseur de sacs, coffrets et de coffrets de Noël

CA cumulé deux fournisseurs : 500k€, soit 2.5% du CA achats, 9% du budget emballages

Ce déplacement permettra en particulier de vérifier le respect des principes liés aux Droits du travail et aux Droits de l'Homme :

- conditions de fabrication dans les ateliers,
- mesures d'hygiène et de sécurité des employés,
- liberté d'association,
- absence de travail des enfants,
- absence de discrimination, ...

Il permettra également de vérifier le **respect des principes et de favoriser l'application par ces fournisseurs des pratiques du Global Compact notamment concernant la lutte de la corruption**

La check list d'audit utilisée reprend en effet les thématiques des principes du Global Compact.

Actions prévues au niveau du Groupe pour 2014 :

- **Futur site GAVOTTES** : les études se sont poursuivies en 2014 concernant l'implantation d'un nouveau site sur LANVALLAY, proche de DINAN, comprenant :
 - Un nouveau site de production de crêpes dentelle
 - Une plate-forme logistique pour le stockage et la préparation de commandes de tous les produits du Groupe
 - Le siège social du groupe LOC MARIA Biscuits (les locaux actuels de Saint Grégoire seront transférés).

Un dépôt de permis de construire a été déposé fin 2013, de même qu'un **dossier ICPE** (Installation Classée pour l'Environnement).

La définition d'une ICPE est donnée par le Livre V, Titre I, art. L 511-1 du Code de l'environnement (ancienne loi du 19 juillet 1976). Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation peut présenter des risques pour l'environnement. Exemples : usines, élevages, entrepôts, carrières, etc.

Toute construction d'usine doit par conséquent au préalable être anticipée par ma rédaction d'un dossier ICPE permettant de mettre en place tous les dispositifs de prévention (préservation de la faune et de la flore, protection des écosystèmes, prévention des pollutions, prévention incendie, risques chimiques, ...)

Le dossier ICPE a été validé par la DREAL, et le dossier de permis de construire validé.

Les travaux de terrassement ont débuté début septembre 2014. Le bâtiment sera finalisé avant l'été 2015, pour une installation progressive des lignes de production, et une mise en fonctionnement de la plateforme logistique début 2016.

En prévision de l'achat de **nouveaux équipements** sur ce nouveau site de production, un nouveau four a été acheté en septembre 2014, afin de le tester avant l'achat d'autres fours. Ce **nouveau four**, de technologie plus récente, permet une **économie de gaz par rapport aux fours actuels de plus de 30 à 50%** (15 à 23 m³ / h pour les fours actuels, contre 10,4 m³/h pour le nouveau four).

Par ailleurs, ce nouveau type de four permet également de **réduire le temps de mise en chauffe** par rapport aux fours actuels (45 mn au lieu de 120mn).

D'autre part, le **nouveau site permettra également de réduire l'impact de l'activité sur l'environnement** par le biais d'autres techniques :

- Matériau respectueux de l'environnement,
- Récupération de la chaleur des fours,
- Récupération d'eau de pluie, ...